

Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA)

Production de long métrage indépendant (fiction/animation)

Pièces à fournir pour le dépôt :

⇒ **Un dossier artistique comprenant :**

- Une note générale de la production présentant le projet,
- Une note d'intention de réalisation,
- Un synopsis,
- Un scénario avec continuité dialoguée,
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ/filmographie de l'auteur.e et/ou du.de la réalisat.eur.rice,
- Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **Le dossier financier comprenant :**

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
- Un devis prévisionnel de production faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne dans une colonne à part (merci de bien préciser 'Bretagne' dans l'intitulé de la colonne dédiée)
Rappel : si le siège social de votre société n'est pas implanté en Bretagne, vous ne pouvez pas y déclarer des charges sociales.
- Un plan de financement de production (merci d'y indiquer ce qui est acquis ou non),
- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties (contrat d'option sinon) si possession - en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt de ce contrat sera obligatoire,
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **ATTENTION : Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier (à réunir en un seul PDF) seront présentés au comité de lecture.**

● **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet,
- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties (contrat d'option sinon) si possession - en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt de ce contrat sera obligatoire,
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'oeuvre originale concernée,
- Si l'auteur.e/réalisat.rice.eur réside en Bretagne, une attestation (datée de moins d'un mois et signée) sur l'honneur rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne,
- le cas échéant, la copie du(des) contrat.s de co-production en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt du contrat sera obligatoire.
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

